

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale dénonce l'insuffisance des 4 nominations du jeudi 4 mai 2017 à la Cour supérieure pour répondre à la crise des délais déraisonnables en matière criminelle et pénale;**

**QU'elle réitère que le gouvernement fédéral doit toujours pourvoir 10 postes supplémentaires sans délai;**

**QU'elle demande que le gouvernement fédéral prenne en compte que des besoins urgents existent en matière criminelle.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 10 MAI 2017.**

Québec, ce dixième jour de mai 2017



  
MICHEL BONSAINT  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale